Kit jetable de protection amiante

Référence P8605



Un **kit de protection intégral contre l'amiante**. Kit de protection à **usage unique jetable**, composé d'un masque, de gants, d'une combinaison, d'un sac avec lien, de rubans adhésifs.

Pays de fabrication: Asie
Stock disponible: Disponible
Code douanier: 68125000
Longueur: 34.5 cm
Largeur: 24.5 cm
Hauteur: 8 cm
Poids unitaire: 608 g
Emballage produit: Blister Plastique
Emballage produit: Film en plastique
Normes et certificats: NF EN 149+A1

Optez pour le tout-en-un. Drivecase vous propose un **kit de protection contre l'amiante**, répondant parfaitement aux exigences du décret de 2006, contenant :

1 Combinaison avec capuche catégorie III - type 5 et 6 conforme à la norme EN 468
1 Demi masque FFP3 conforme à la norme EN 149
1 Lunette masque avec ventilation indirecte conforme à la norme EN 166
1 Paire de gants en nitrile vert floqué coton conforme aux normes EN 420, 388 et 374
1 Paire de sur-chaussures jetables
1 Rouleau de ruban adhésif avec marquage amiante 5 cm x 10 mètres
1 Sac 40 x 60 cm - avec marquage amiante réglementaire pour le conditionnement des articles après utilisation
1 Lien pour fermer le sac
1 Notice d'utilisation

Conformité de notre kit de protection amiante

Nous vous proposons un kit de protection amiante, idéal pour les travaux à proximité de fibres d'amiante ou de produits chimiques. C'est le cas par exemple lors de travaux d'entretien ou de maintenance.

Conforme au décret 2006-761 du 1er juillet 2006, notre pack amiante est à utiliser pour une exposition à l'amiante de niveau 1. Il est également conforme à l'arrêté du 7 mars 2013, relatif aux exigences des protections individuelles contre une exposition à l'amiante.

Le kit de protection amiante fait partie des équipements de protections individuels (EPI). La législation française impose aux employeurs de fournir ce type de matériel afin d'assurer la protection de leurs employés pouvant être en contact avec de l'amiante.

L'amiante est une matière fibreuse résistante au feu. Cette matière s'avère très dangereuse pour l'être humain, son inhalation entraine le dépôt de fibres d'amiante sur les poumons. Ces fibres sont très dangereuses et provoquent des maladies pouvant se déclarer l'année suivante ou des dizaines d'années plus tard chez les travailleurs. Notamment des maladies entrainant des problèmes respiratoires. L'amiante a été banni des nouvelles constructions à partir de 1997. Toutefois, les constructions datant d'avant peuvent en contenir encore aujourd'hui. C'est pourquoi il est nécessaire de s'équiper d'un kit de protection amiante lors de vos travaux effectués dans ce type de bâtiment.

Afin de protéger vos employés dans leur quotidien, Drivecase vous propose de leur fournir un kit assurant un niveau de protection conforme aux différentes normes françaises et déclaré comme protection individuelle.